



## Ville de TERGNIER ARRETE

ARR	7AVR26	8.3	608
-----	--------	-----	-----

AG/AT/JMP/VE

**Arrêté municipal temporaire portant sur l'interdiction de stationnement face au n°33 Avenue Jean Jaurès**

**NOUS,**  
**Aurélien GALL,**  
Maire de la ville de Tergnier,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers face au n°33 Avenue Jean Jaurès à Tergnier, durant le déménagement effectué par Monsieur Padieu Aymeric,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Tergnier,

### **ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur 3 places de stationnement face au n°33 Avenue Jean Jaurès à Tergnier

**Du Samedi 11 avril 2026 à 7h00  
Au dimanche 12 avril 2026 à 19h00**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par Monsieur Padieu Aymeric.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,  
Monsieur Padieu Aymeric,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Tergnier, le 7 avril 2026

Le Maire,  
Aurélien GALL